

Rapport d'activité du Conseil d'administration 1^{er} exercice 2019-2020

Le Conseil d'administration (CA ci-après) est composé de :

- M François Payot, président, syndic commune de Grandson
- M Frédéric Piguet, vice-président, syndic commune de Bonvillars
- M François Julia, municipal commune d'Onnens
- M Stefano Ampezzan, municipal commune de Champagne
- M Cyril Buffat, municipal, commune de Valeyres sous Montagny
- M Francesco Di Franco, municipal commune de Grandson
- M Stéphane Silvani, représentant de l'ASIGE, remplacé en septembre 2020 par Mme Martine Dell'Orefice, Municipale commune de Tevenon

Depuis la constitution de la société, le CA s'est réuni à 15 reprises.

Le Conseil d'Administration a repris la gestion de la fin des travaux de constructions initiée par la commune de Grandson, aidé par le BAMO M. Ziad Kazan. La reprise des bâtiments avec HRS fut consolidée en avril 2020. La réalisation des achats de matériel, mise en place des infrastructures, instructions aux utilisateurs et locataires fut établie avec l'appui du service des bâtiments de la commune de Grandson. Au début avec le concours de M. Olivier Guilloud, responsable du service, puis M. Stéphane Silvani qui lui succéda dès juillet 2020.

La construction du bâtiment multi-usages jouxtant le terrain du CSR-BN nécessita une coordination importante des travaux. Il fut nécessaire de collaborer étroitement à la mise en place des infrastructures tant routières, piétonnes que souterraines.

La finalisation des travaux sera conclue par la pose du revêtement final des cheminements et routes en juillet 2021.

En septembre 2020 l'inauguration des installations en présence du Conseiller d'Etat M Philippe Leuba réuni sur 2 jours toutes les personnes engagées dans ce magnifique centre sportif. Les journées portes ouvertes ont accueillis de nombreux visiteurs. Un programme très vivant fut proposé par les sociétés utilisatrices de la région. Nous les en remercions encore vivement ainsi que le comité d'organisation sous la conduite de notre regretté collègue M. Dominique Willer, relayé par MM Francesco Di Franco et Yves Yersin.

Les ouvertures et locations des salles furent largement perturbées par le COVID. Cela entraîna que peu de locations hors scolaires furent réalisées. Seules les sociétés comprenant des enfants purent assez régulièrement s'y entraîner

Pour permettre une mise en route complète du centre, le CA a dû se réunir beaucoup plus souvent que prévu originellement.

Les principaux sujets abordés furent :

- Elaboration des règlements de fonctionnement de la Société
- Établissement des tarifs de location
- Elaboration des conventions avec la commune de Grandson réglant les problématiques et tarifs pour le suivi administratif, la gestion financière et la conciergerie et entretien des installations
- Choix d'un logo de la SA et d'une signalétique sur toutes les installations et bâtiments
- Conventions de location et utilisation par l'ASIGE, La FADEGE et la commune de Grandson
- Contrats de location pour les sociétés utilisatrices des installations
- Système de location (Gelore) et réservations pour les locataires des salles de sport, restaurant, salle de musculation et salle de théorie
- Suivi financier de la fin des travaux
- Établissement et suivi du premier budget de fonctionnement
- Etablissement des comptes du premier exercice
- Recherche de financements et consolidation des emprunts de 2 tranches de 5 millions
- Sollicitations de soutiens financiers au canton, fonds du sport et fonds pour le programme cantonal sports et santé
- Contrats d'entretien et de maintenance des installations
- Contrats d'assurances

Sur le plan financier, les prévisions actuelles du budget de construction et l'équipement du centre sont respectés. Un léger solde positif peut en résulter diminuant potentiellement d'autant les coûts à charge des communes à long terme.

Au 31 décembre 2020, 3 communes n'ont pas encore adhéré. En conséquence, la partie du financement correspondant à l'apport de leur contribution au capital social de la SA devra éventuellement être emprunté. Une autre conséquence est que le CA a dû adopter une règle permettant d'encaisser une contribution différenciée selon la provenance des enfants tant de l'ASIGE que de la FADEGE.

Dès que toutes les communes seront membres, ce qui est à souhaiter pour la région, une baisse de la contribution par habitant pourra être réalisée, et ainsi simplifier le budget de fonctionnement.

Pour le budget de fonctionnement, pratiquement une année a été nécessaire pour en saisir toutes les composantes. Un programme spécifique a été acquis et un plan comptable réalisé par notre boursière. Il y a en effet un certain nombre de règles qui sont spécifiques à une SA et qui ne peuvent être reprises du système comptable communal ordinaire.

Sur le plan fiscal, afin d'obtenir l'exonération, une proposition de légère modification des statuts sera présentée. Cela permettra également de présenter une demande d'exonération des droits de mutation. Après de multiples échanges avec les autorités fiscales chargées des personnes morales, un arrangement a pu être conclu dans ce sens. L'AG de juin permettra d'adopter ces textes.

En fin de ce rapport, il est à souligner l'effort consenti tant par les membres du CA que par les chefs de service de la commune de Grandson. Si le service des bâtiments s'y est attelé dès

le début des travaux par ses responsables comme mentionné précédemment, d'autres ont participé à la suite de la réalisation de cette belle aventure.

En effet, tant le secrétaire Municipal M. Eric Beauverd que Mme Dominique Léglise pour les finances ont consacré une part importante de leur temps à trouver les bonnes formes d'administration de notre SA. Ils ont été accompagnés pour l'administration du CA par notre secrétaire Mme Isabelle Thiémard. Celle-ci a fourni de nombreuses heures même hors horaire de travail ordinaire.

En conclusion : la SA mise en place par les communes de notre région a permis d'offrir aux écoles secondaires de l'ASIGE des installations à la hauteur de leurs attentes et des normes cantonales. Les structures d'accueil sont maintenant dotées des infrastructures indispensables et de qualité pour offrir des repas et un lieu pour manger dans le cadre de l'horaire continu voulu par les Vaudois.

Les sociétés de notre région bénéficient d'infrastructures sportives et d'accueil de manifestations qui permettent d'envisager de nombreuses nouvelles activités.

Pour le Conseil d'administration

François.Payot

Président du CA